

CONSEIL MUNICIPAL DE RAYMOND

Séance publique du 29 Janvier 2025

Procès-Verbal

L'an deux mil vingt-cinq, le Mercredi 29 Janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Raymond, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René RASLE, Maire.

Etaient présents : René RASLE, Nicolas GAUSSERAN, Sandrine MIAN, Emmanuel GAUGUE, Isabelle BOUVIER, Patrick DUBOS, Maryse BONNET, Franck PIERRE

Absents : Jean-Guy BRUNET, Catherine MONTBRUN

Pouvoirs : 0

Madame Sandrine MIAN est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 10

Présents : 8

Votants : 8

La séance est ouverte à 18h40.

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal du 11 Décembre 2024
- Quart en investissement – Budget Commune
- Modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires
- Arrêt du projet SCOT du Pays Berry Saint-Amandois
- Plan de financement DETR/DSIL Toiture d'un bâtiment communal
- Plan de financement Département Toiture d'un bâtiment communal
- Désignation des délégués au SMAEP de Nérondes
- Questions diverses

Monsieur le Maire présente le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 11 Décembre 2024, approuvé à l'unanimité.

Délibération 2025-001 – Quart en investissement – Budget Commune

Monsieur le Maire explique qu'en attendant le vote du budget de la commune, il faut procéder à la délibération du quart en investissement afin de pouvoir mandater les factures d'investissement qui sont susceptibles d'arriver.

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet d'engager ces dépenses à hauteur du quart des crédits ouverts au budget 2024, soit :

Budget	Chapitre	Crédits ouverts en 2024	Montant autorisé avant BP 2025 au titre du quart des crédits
	21	17 000,00 €	4 250,00 €

Approuvé à l'unanimité

Délibération 2025-002 – Modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires

Monsieur le Maire explique que les agents peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires ou complémentaires en raison des nécessités de service.

Le nombre d'heures supplémentaires pour un agent à temps complet ne pourra pas excéder 25 heures par mois. Le nombre d'heures complémentaires pour un agent à temps non complet ne pourra pas excéder 35 heures par semaine, au-delà, les heures seront comptées en heures supplémentaires.

Les heures supplémentaires seront rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n°2002-60 du 14 Janvier 2022 et aux taux fixés par celui-ci. Les heures complémentaires, quant à elles, seront rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.

Approuvé à l'unanimité

Délibération 2025-003 – Arrêt du projet SCOT du Pays Berry Saint-Amandois

Monsieur le Maire indique que le Pays Berry Saint-Amandois a délibéré afin de procéder à l'arrêt du projet SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Les membres du Conseil Municipal approuvent l'arrêt du SCOT.

Approuvé à l'unanimité

Délibération 2025-004 – Plan de financement DETR/DSIL Toiture d'un bâtiment communal

Monsieur le Maire expose le nouveau plan de financement lié aux travaux de réfection de la toiture du bâtiment communal situé 2 Rue du Marronnier.

PLAN DE FINANCEMENT

SOURCES	Montant HT
Fonds propres 30 %	20 712,30 €
Etat DETR/DSIL 50 %	34 520,50 €
Département 20 %	13 808,20 €
Total	69 041,00 €

Approuvé à l'unanimité

Délibération 2025-005 – Plan de financement Département Toiture d'un bâtiment communal

Monsieur le Maire expose le nouveau plan de financement lié aux travaux de réfection de la toiture du bâtiment communal situé 2 Rue du Marronnier.

PLAN DE FINANCEMENT

SOURCES	Montant HT
Fonds propres 30 %	20 712,30 €
Etat DETR/DSIL 50 %	34 520,50 €
Département 20 %	13 808,20 €
Total	69 041,00 €

Approuvé à l'unanimité

Suite au changement de syndicat d'eau, il convient de désigner des délégués titulaires et suppléants afin de représenter la commune au sein du SMAEP de Nérondes.

Monsieur Patrick DUBOS et Monsieur Franck PIERRE sont désignés délégués titulaires. Monsieur Emmanuel GAUGUE est désigné délégué suppléant.

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un rendez-vous aura lieu le 30 Janvier 2025 avec le SMAEP de Nérondes afin de régulariser l'administratif suite au changement de syndicat d'eau.

Monsieur Emmanuel GAUGUE demande à Monsieur le Maire où en est la réponse à apporter au courrier reçu en mairie de la part du fils d'un habitant concernant la demande de participation à la société de chasse de Raymond. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'y a plus de société de chasse et donc donnera une réponse négative à cette demande.

Monsieur Franck PIERRE s'interroge sur la raison de son expulsion du syndicat SIVOM Osmerly-Raymond, syndicat gérant la restauration scolaire et la garderie périscolaire. Monsieur le Maire lui répond que cela est dû à ses absences lors des réunions. Madame Sandrine MIAN, 2^{ème} Adjointe, ajoute qu'il est toujours élu du syndicat mais en suppléant et non plus en titulaire. Monsieur Emmanuel GAUGUE lui propose sa place s'il la veut. Monsieur le Maire rappelle que le syndicat a changé de lieu de siège social et que celui-ci se porte mal. Monsieur Emmanuel GAUGUE souligne qu'effectivement ce syndicat se porte très mal.

Monsieur Franck PIERRE se demande pourquoi l'ATSEM d'Osmerly s'occupe des enfants dans le bus le matin et le soir mais pas le midi, les enfants dans le bus le midi sont accompagnés par l'agent technique du SIVOM. Madame Sandrine MIAN, 2^{ème} Adjointe, répond que cela est fait dans ce sens pour une question de pratique. Elle demande à Monsieur Franck PIERRE s'il a eu des échos concernant cette gestion. Il lui répond que non. Monsieur Emmanuel GAUGUE souligne que l'accompagnement dans le bus aurait dû être mis en place depuis longtemps. Monsieur Franck PIERRE demande à ce que les enfants qui sont à l'école d'Osmerly puissent prendre le bus le midi et sans manger au service de restauration scolaire afin d'éviter le voyage aux parents. Madame Sandrine MIAN, 2^{ème} Adjointe, précise que ce trajet n'est pas un trajet scolaire et qu'il est pris en charge par le SIVOM Osmerly-Raymond. Monsieur Emmanuel GAUGUE demande à Monsieur le Maire de se renseigner pour procéder à la modification et que tous les enfants puissent prendre le bus le midi.

Madame Maryse BONNET s'interroge sur la date de fermeture du restaurant communal. Monsieur le Maire répond que la date de fin a été avancée. Madame Isabelle BOUVIER demande s'il y a des repreneurs. Monsieur le Maire indique que normalement oui. Monsieur Nicolas GAUSSERAN, 1^{er} Adjoint, précise que ce n'est pas officiel. Madame Sandrine MIAN, 2^{ème} Adjointe, fait part de son aberration car le restaurant est une propriété de la mairie mais la mairie apprend les avancées de la reprise par des bruits de couloir.

Madame Maryse BONNET demande si l'agent technique est revenu. Monsieur Nicolas GAUSSERAN, 1^{er} Adjoint, répond que oui depuis le 27 Janvier 2025 et précise qu'il va bien.

Madame Maryse BONNET explique que les accotements sortie de Raymond, direction Jussy-Champagne, sont totalement abîmés alors est-ce possible de procéder à la remise en état. Monsieur le Maire va demander au Département de s'en occuper car c'est une route départementale.

Madame Sandrine MIAN, 2^{ème} Adjointe, informe les membres du Conseil Municipal que des modifications ont été apportées par la Communauté de Communes concernant le ramassage des ordures ménagères. Dorénavant, les ordures ménagères seront ramassées les vendredis matins des semaines impaires en remplacement des mardis matin.

Madame Sandrine MIAN, 2^{ème} Adjointe, fait part de l'avancée du recensement de la population 2025. A ce jour, 90 % de la population est recensée.

Plus aucunes questions soumisees, Monsieur le Maire clos la séance à 19h45.

Le 9 Avril 2025

Le Maire,
René RASLE



Le secrétaire de séance,
Sandrine MIAN

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Sandrine Mian", written in a cursive style.